

Le Parlement Jeunesse du Canada : l'éveil du sens civique

Ruth Wilson



Les délégués à la réunion du Parlement Jeunesse en 1982. (Weingarden-Custom Photographic)

L'animation inhabituelle qui régnait au Sénat un certain soir de l'été dernier aura sans doute surpris les touristes de passage à Ottawa. À l'intérieur, un jeune Inuit, délégué à la deuxième session du Parlement Jeunesse du Canada, prononçait un discours dans sa langue maternelle. Visiblement nerveux et intimidé par la procédure parlementaire, Jacopoosie Peters, grâce à un interprète, parlait du fond du cœur de sa terre d'origine, de ses habitants ainsi que des espoirs qu'il entretenait au sujet de leur avenir.

En termes très émouvants, ce jeune Inuit résuma ainsi l'objectif du Parlement Jeunesse du Canada : «intéresser les

Ruth Wilson est membre du Bureau de l'Association du Parlement Jeunesse du Canada. Elle travaille comme rédactrice dans une maison d'édition de la Colombie-Britannique.

jeunes à l'avenir de leur pays et éveiller en eux le désir de travailler ensemble, de se comprendre et de s'entraider tout en leur donnant l'occasion de se familiariser avec le processus parlementaire et de mettre à l'épreuve leurs qualités de chef et d'orateur.»

Le Parlement Jeunesse du Canada a atteint ces objectifs lors de ses deux premières sessions. En 1980, et de nouveau en 1982, 110 jeunes Canadiens se sont réunis pour étudier des questions d'intérêt national et international. Les délégués ont consacré de nombreuses heures à débattre diverses questions, mais ont également pris part à des comités et à des séances de Cabinet, se sont essayés au démarchage politique et ont participé à des groupes de discussions avec la presse, des membres de la collectivité et des personnalités politiques. Dans leur temps libre, ils se sont efforcés de mieux se connaître comme jeunes parlementaires, amis et Canadiens.

Historique du Parlement Jeunesse du Canada

Bien que le Parlement Jeunesse du Canada n'existe que depuis quelques années et qu'il connaisse quelques difficultés, il s'inscrit dans une tradition bien établie. En 1912, le premier Parlement Jeunesse régional appelé «Parlement Tuxis» ou «Parlement des aînés» se réunit en Saskatchewan. Feu John G. Diefenbaker participait à cette session. Au cours des années qui suivirent, l'Église unie, dans le cadre de son programme Tuxis (*Training Under Christ In Service*) créa des Parlements dans toutes les régions du Canada. Le programme s'adressait aux jeunes garçons.

À ses débuts, le mouvement visait à développer les qualités de chef des jeunes chrétiens en leur faisant prendre conscience de l'importance des questions sociales et parlementaires. Dans les années 1930, le mouvement ayant déjà perdu ses ilens avec le programme Tuxis s'ouvrit à des jeunes hommes d'autres dénominations religieuses. L'orientation chrétienne du mouvement demeura toutefois très forte. Ainsi, le Cabinet de chaque région devait compter un «ministre des questions religieuses» chargé de présenter des lois de nature oecuméniques.

Dans les années 1960, le plupart des Parlements Jeunesse s'étaient tout à fait détachés du mouvement Tuxis. Aujourd'hui, seul le Parlement Jeunesse de l'Alberta s'appelle Tuxis et conserve une orientation nettement chrétienne.

Au début des années 1970, le mouvement dut relever son premier grand défi. Dans certaines provinces, l'intérêt pour les débats parlementaires diminuait et aucun groupe ne semblait jouer un rôle aussi efficace comme animateur du mouvement que l'Église l'avait fait par le passé. Dans d'autres régions, des groupes commencèrent à réclamer que les Parlements Jeunesse soient plus ouverts. Afin d'assurer la survie du programme, on décida de permettre que des femmes en fassent partie. Suivant l'exemple donné par le Parlement Jeunesse de l'Alberta, il y a deux ans, tous les Parlements provinciaux et régionaux acceptent maintenant des femmes dans leurs rangs.

Il y a actuellement huit Parlements Jeunesse régionaux au Canada, c'est-à-dire un par province sauf dans les maritimes où il n'en existe qu'un seul. En règle générale, les Parlements Jeunesse régionaux se réunissent chaque année pendant la période de Noël dans les édifices législatifs provinciaux. Environ 85 jeunes de 16 à 21 ans y participent dans chaque région. Ils sont parrainés notamment par des écoles, des églises, des groupes de jeunes et des députés. Pendant trois à cinq jours, ils discutent des lois qu'ils ont rédigées eux-mêmes, étudient la procédure parlementaire et planifient leur programme pour l'année.

Chaque Parlement Jeunesse régional a son identité propre. Les activités organisées chaque année varient d'un Parlement Jeunesse à l'autre et peuvent comprendre la mise sur pied de programmes d'aide aux enfants défavorisés de même que l'organisation de «mini-parlements» dans des régions éloignées. Comme c'est le cas à l'échelle nationale, tous les Parlements Jeunesse sont des organismes à but non lucratif, financés par les contributions des participants, des dons privés et des subventions gouvernementales.

Création d'un Parlement national.

Les jeunes parlementaires des années 60 et 70 ont beaucoup discuté de la mise sur pied d'un Parlement Jeunesse national. Ces discussions eurent lieu d'ordinaire lors de réunions du Cabinet ou lors de réunions annuelles régionales et les membres plus âgés ont vite convaincu les plus jeunes que le concept était en soi admirable, mais irréaliste. On invoqua toutes les raisons qui rendaient impossible la création d'un tel organisme national au Canada : l'immensité du pays, les problèmes de communication et les difficultés de financement qui se poseraient à huit organismes dépendants possédant chacun ses coutumes. Le fait qu'une tentative de conférence nationale n'ait pas abouti à des résultats concrets semblait donner du poids à ces arguments.

Au cours des années 1960, les délégués à la conférence nationale sur les Parlements et l'Église se sont prononcés en faveur de la création d'un organisme national regroupant les Parlements de jeunes. En 1967, une centaine de jeunes garçons de chaque province ont participé à un Parlement national à Calgary, organisé à l'occasion du centenaire du Canada. Les délégués votèrent résolument en faveur de la tenue d'autres conférences nationales. Malheureusement, aucune stratégie n'ayant été établie, le projet ne se concrétisa jamais.

L'échec de la conférence de Calgary était attribuable au peu d'intérêt que montrèrent les organismes provinciaux. La réunion de 1967, financée par des groupes religieux, avait été le fruit des efforts d'une seule personne. Personne n'était prêt à consacrer le temps et les efforts voulus pour organiser les réunions futures.

Les années suivantes virent échouer quelques autres tentatives. On peut citer le cas de deux parlementaires qui avaient obtenu une subvention dans le cadre du programme Perspectives Jeunesse et qui ont passé leur été à voyager à travers le Canada pour étudier la possibilité de créer un Parlement Jeunesse national. Ayant épuisé leurs fonds et leur enthousiasme, ils rentrèrent chez eux et personne n'a plus jamais entendu parler d'eux.

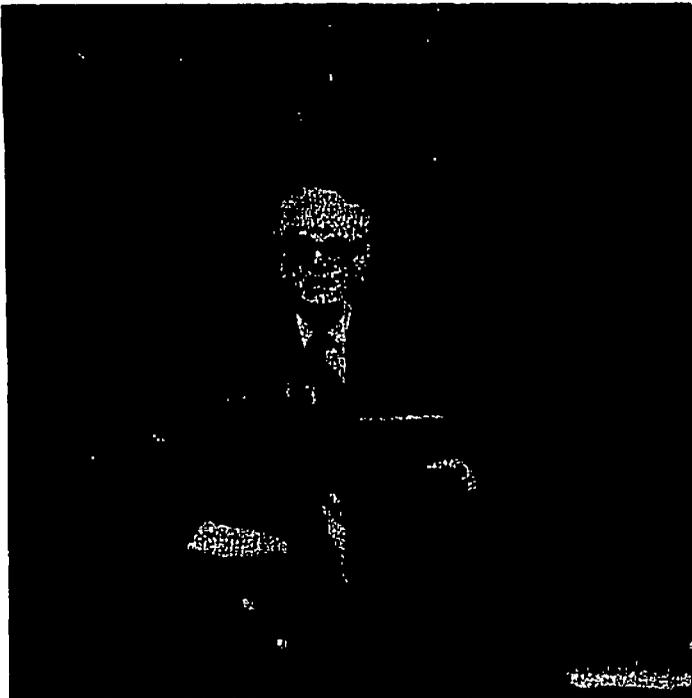
En 1977, à Collingwood (Ontario) des représentants de sept des huit Parlements Jeunesse jetèrent les bases du programme appelé Parlement Jeunesse du Canada qui permet désormais à des jeunes de se réunir tous les deux ans à Ottawa. Contrairement à ce qui s'était passé au cours des autres réunions tenues à ce sujet, les participants établirent des objectifs à long terme pour le programme. On créa un comité chargé de définir et de mettre sur pied le programme national. Tous les participants à la réunion de Collingwood souhaitèrent que le Parlement national devienne une institution permanente.

Malgré l'enthousiasme suscité par le projet, il restait encore à résoudre de nombreux problèmes; la jeunesse et l'inexpérience des organisateurs, le manque de fonds, des démissions de membres importants et le peu de soutien de la collectivité et du gouvernement n'étaient pas les moindres. En novembre 1979, une charte fédérale constituait finalement le Parlement Jeunesse du Canada en organisme à but non lucratif. La première réunion de son conseil d'administration date également de novembre 1979. Deux directeurs de chaque Parlement régional confièrent à un bureau composé de six membres le mandat d'organiser la première session du Parlement Jeunesse du Canada. Celle-ci eut lieu à Ottawa en août 1980.

Caractéristiques des membres de l'Association

Le succès d'un mouvement national comme celui du Parlement Jeunesse dépend entièrement de ses membres. Environ 110 d'entre eux, âgés de 18 à 23 ans, participent à chacune des sessions du Parlement Jeunesse. La plupart d'entre eux sont membres de leur propre Parlement Jeunesse régional, mais environ vingt jeunes sont choisis en dehors de ces organisations pour représenter d'autres collectivités.

Ce que les membres entendent tirer de leur expérience au sein du Parlement Jeunesse du Canada varie selon la région qu'ils représentent. L'objectif d'un délégué de la Colombie-Britannique sera peut-être d'en apprendre davantage sur les autres Parlements Jeunesse pour être mieux en mesure d'aider d'autres jeunes Canadiens. Il se peut qu'un député du Manitoba attache plus d'importance à la qualité des débats ou aux moyens d'obtenir l'adoption ou le rejet d'un projet de loi. Un délégué des Maritimes voudra peut-être venir chercher au Parlement national l'enthousiasme qu'il aimerait transmettre au mouvement de sa propre région, lequel a de la difficulté à recruter des membres depuis quelques années.



M. Charles Lussier, greffier du Sénat, en train de lire le discours du Trône. (Weingarden-Custom Photographic)

On est toutefois frappé davantage par ce qui rapproche les jeunes parlementaires les uns des autres que par ce qui les sépare. Les représentants sont élus par leur propre Parlement Jeunesse régional et sont donc «le dessus du panier». Ils n'ont pas tous le même accent, la même langue ou les mêmes convictions politiques. La majorité d'entre eux sont toutefois intelligents, instruits, ambitieux, francs, tenaces et idéalistes. On est frappé de la conviction avec laquelle ils défendent leurs idées en Chambre.

Peu importe que leurs propos semblent souvent s'inspirer des éditoriaux récemment publiés dans la presse, des articles parus dans *Maclean's* ou des discours d'hommes politiques qu'ils estiment. On ne peut s'empêcher de trouver que leurs positions sont plus claires et souvent plus sincères que celles des véritables parlementaires.

Beaucoup de personnes croient à tort que les participants à ces sessions veulent tous devenir des hommes politiques. Ce n'est habituellement pas le cas. Certains d'entre eux sont effectivement devenus des personnalités politiques comme feu John G. Diefenbaker, Lloyd et Tom Axworthy et Walter S. Owen. Naturellement, les jeunes parlementaires s'intéressent peut-être davantage que les autres jeunes aux affaires publiques et à la politique, mais leur initiation au processus parlementaire leur en apprend davantage sur leur rôle de citoyen que sur la politique elle-même. Enfin, l'intérêt parfois sans-gêne que leur porte la presse pendant toute une semaine ainsi que les blessures d'amour-propre que leur infligent leurs collègues parlementaires pendant la période des questions auralent plutôt tendance à les détourner à tout jamais de la politique.

Malgré les efforts déployés par les Parlements Jeunesse régionaux pour recruter des membres parmi toutes les couches de la société, la majorité de leurs membres sont des anglo-saxons blancs de confession protestante, issus de la classe moyenne. Même le Parlement Jeunesse du Québec compte un nombre exagérément élevé d'anglophones. Le Parlement Jeunesse du Canada essaie de résoudre ce problème en invitant des jeunes venant des groupes minoritaires du Canada, soit les franco-phones, les Inuits et les Indiens à participer à ses activités en qualité de membre à titre individuel. Fait surprenant, ce sont parfois ces jeunes qui, comme Jacopoosie Peters, comprennent le mieux les objectifs du programme national. Par leur exemple, ils montrent que pour être Canadiens, il ne suffit pas de défendre l'autonomie de sa province; ils prouvent aussi que les barrières culturelles ne sont pas plus difficiles à franchir que les barrières géographiques.

En leur faisant prendre conscience du fait que des Canadiens de toutes les régions peuvent collaborer à une œuvre commune malgré leurs différences culturelles et linguistiques, le Parlement Jeunesse national a fait naître chez les jeunes délégués un sentiment de fierté nationale.

L'activité législative

L'expérience des délégués n'aurait pas été aussi enrichissante s'ils n'avaient pu se familiariser avec les débats et la tradition parlementaires. Le Parlement Jeunesse national se modèle sur le véritable Parlement dont il reproduit les institutions comme le Cabinet, le Cabinet fantôme et le système de comités. Le mouvement a adapté le règlement de la Chambre à ses besoins, mais en a retenu les éléments essentiels. La pompe et le cérémonial des traditions britanniques sont respectés. Lors des cérémonies d'ouverture, une garde d'honneur escorte le gouverneur général à la Chambre où il lit le discours du Trône sur lequel porteront les débats animés de la semaine.

Chaque délégué est incité à faire valoir ses idées propres pourvu qu'il respecte le règlement. La représentation actuelle des partis qui constituent le véritable Parlement n'est pas respectée par le Parlement Jeunesse. Chaque délégué vote selon sa conscience quel que soit le sujet à l'étude. Les membres du Cabinet ne sont même pas tenus d'adopter une position commune lors des votes.

Le Cabinet compte un représentant de chacun des huit Parlements Jeunesse régionaux. Ils soumettent à tour de rôle un projet de loi à la Chambre. Les résolutions présentées par la suite ainsi que les débats dont elles font l'objet ont tendance à refléter des positions régionales. C'est ce qui est apparu particulièrement à la première session au cours de laquelle l'Alberta présenta une loi réclamant une plus grande autonomie pour son industrie pétrolière; la Saskatchewan défendit les tarifs de transport du Pas du Nid-de-Corbeau et le Québec proposa une nouvelle politique linguistique.

Vers la fin de la semaine, les délégués, ayant reconnu la nécessité de discuter de questions d'intérêt national et international, cessèrent de proclamer la supériorité de leur province sur toutes les autres.

Lors de la deuxième session, les propos tenus par les membres à titre individuel et les débats sur les résolutions émanant des membres mêmes témoignèrent de cette évolution. Les différences régionales ne sont guère ressorties lors des débats sur le système pénitencier, les revendications territoriales des Inuits, la réforme du système parlementaire fédéral et la crise au Moyen-Orient. Les jeunes parlementaires examinèrent ces questions dans une optique plus globale.

Dans les coulisses

Cette évolution reflète celle de l'Association nationale du Parlement Jeunesse (ANPJ). L'ANPJ est l'organisme qui parraine le Parlement Jeunesse du Canada. Un bureau de direction de six membres est chargé du financement, des relations avec le public et le gouvernement, de la publicité, de l'élaboration du programme, de l'administration locale et des questions financières. Les membres du bureau et du conseil d'administration oeuvrent au sein de l'organisation à titre bénévole.

Au début, les participants aux réunions du conseil et du bureau se sont surtout penchés sur les différences entre les Parlements et sur le système qui conviendrait le mieux à l'association nationale. À l'heure actuelle, on met l'accent sur le fait que l'ANPJ est un organisme national indépendant issu des régions. Le conseil s'est vite rendu compte que lors de ses réunions de fin de semaine il n'avait pas de temps à consacrer aux querelles de paroisse.

La plupart des membres du bureau sont d'anciens jeunes parlementaires. Ils ont tous suivi l'évolution des programmes nationaux destinés aux jeunes et se sont fixés comme objectif de travailler au succès du Parlement Jeunesse national.

Durant les dix jours qu'ils passent à Ottawa pour la durée de la session, les jeunes parlementaires et les bénévoles occupent la partie du Parlement réservée au Sénat. Ils consacrent d'innombrables heures à s'occuper de publicité, à préparer des

documents d'information destinés à la presse, à faire imprimer, traduire et dactylographier les projets de loi qui seront présentés par les délégués, à s'assurer que tout est prêt et à solliciter constamment l'appui et les conseils des représentants du gouvernement.

Le Parlement Jeunesse peut heureusement compter sur l'aide des services gouvernementaux pour l'interprétation, la traduction, la dactylographie et l'impression. Des bureaux sont prêtés à l'association et les bénévoles peuvent s'adresser à des personnes compétentes pour des conseils d'ordre administratif. En outre, elle reçoit une subvention importante du Secrétariat d'État pour répondre à ses besoins financiers.

Entre les sessions du Parlement Jeunesse, l'association souffre de la dispersion de ses jeunes membres. Bien qu'elle compte déjà deux sessions à son actif et qu'elle soit de mieux en mieux structurée, la question des finances, celle de la continuité et de l'avenir des Parlements Jeunesse dans un pays aussi grand que le Canada continuent de préoccuper les dirigeants de l'association. Les plans à long terme mettent maintenant l'accent sur la création d'un système qui ne pourrait pas facilement s'écrouler. Cela exigerait une organisation bien structurée, au sein de laquelle les responsabilités de chacun seraient bien définies, ainsi que le dévouement de nombreux bénévoles. En fait, cela nécessiterait même la mise sur pied d'une bureaucratie, mot qui tend à faire sourciller les jeunes parlementaires. Ils frémissent à l'idée que le Parlement Jeunesse du Canada puisse s'écrouler après tant d'efforts et étant donné le succès remporté. Les membres du Parlement Jeunesse du Canada sont trop attachés à leur mouvement pour permettre qu'il se désintègre. Leur détermination et leur optimisme en assure d'avance la survie.

Le fait de participer à un Parlement Jeunesse constitue pour les jeunes parlementaires une expérience enrichissante, comme l'a dit feu John Diefenbaker en se remémorant le temps où il était membre du Parlement Jeunesse de la Saskatchewan: «Les jeunes qui participent au mouvement des Parlements Jeunesse ont l'occasion de vivre une expérience qui leur est très profitable sur le plan personnel et qui les prépare à jouer pleinement leur rôle de citoyen canadien.»

Ces jeunes Canadiens se familiarisent ainsi avec le processus parlementaire et avec la façon dont leur pays est gouverné. Ils peuvent ainsi mieux comprendre le genre de problèmes auxquels font face leurs représentants élus. C'est une formation sur le tas qui ne peut s'acquérir d'aucune autre façon, si ce n'est en devenant vraiment parlementaire.

Durant la session, ils apprennent à connaître d'autres jeunes dont les origines, les aptitudes et les opinions diffèrent des leurs. Ils s'exercent à faire des compromis, à collaborer avec d'autres ainsi qu'à donner le meilleur d'eux-mêmes et à obtenir la même chose des autres. Ils s'habituent à réfléchir avant de parler, à présenter leur pensée de façon logique et ordonnée, à exprimer leurs opinions clairement, logiquement et avec conviction. Ils mettent à l'essai leurs qualités de chef et découvrent le sens des mots discipline, patience et modération.

Ils peuvent profiter énormément de cette expérience qui les marquera pour la vie.

(traduit de l'anglais)